BULLETIN MUNICIPAL AUVERS SAINT GEORGES





Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Alors c'est pour quand la fin de cette horrible pandémie ?

Voilà maintenant un an et demi que nous sommes contraints de nous protéger, avec des mesures élémentaires telles que le lavage régulier des mains, d'autres plus contraignantes comme le port d'un masque quasiment en permanence.



Tout le monde voudrait bien s'en passer, et il est réapparu progressivement chez beaucoup l'envie de retrouver la vie d'avant.

Alors comment continuer à vivre ensemble dans ces conditions ?

C'est bien la question que se sont posés vos élus dès le début de l'été. Il fallait trouver des solutions de substitution.



Après le constat de l'impossibilité d'organiser notre traditionnelle et magnifique fête communale de début septembre, l'idée a germé de remplacer notre célèbre brocante du dimanche qui, en temps normal accueille plus de cent exposants, par une opération inédite pour nous, le vide maison. Cette manifestation, bien aidée par une météo des plus favorables, a fait sortir de nombreux visiteurs accueillis avec le sourire par des brocanteurs « dans la cour ».



Pour compléter le dispositif, le magnifique feu d'artifice a déserté les rives de la Juine, pour s'installer plus au large sur le stade où vous plus étiez plus d'une centaine les yeux tournés vers la plaine du Bois Moret. Cette organisation nous a permis de respecter les gestes barrières, notamment la distanciation que vous avez magnifiquement appliquée.

Nos amis « les Percuterreux de la Beauce » ont assuré l'ambiance qui les caractérise pour maintenir l'esprit de fête.



Enfin c'est en apothéose que se sont conclues les journées du patrimoine par un magnifique concert au cours duquel le requiem de Mozart, interprété par les *Mini-Opéras*, a fait vibrer les quelques cent cinquante participants dans notre église.



C'est avec regret que notre salon des vins et des produits régionaux ne pourra avoir lieu, seuls trois exposants étant disposés à venir nous rencontrer. Pour la deuxième année consécutive ce week-end festif est annulé.

Il devrait bien y avoir quelques manifestations sympathiques et chaleureuses d'ici les fêtes de fin d'année pour nous permettre de nous retrouver dans une ambiance conviviale.

C'est dans cet esprit que je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, avec l'ensemble de l'équipe municipale, une agréable fin d'année.

Denis MEUNIER



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Samedi 12 juin 2021

I. Décision modificative n°1 - Commune

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 sur le budget Commune tenant compte d'ajustements des dépenses d'investissement. Monsieur FAUGERE précise que les travaux d'aménagement au Pré Joly prévus au budget primitif 2021 concernent la Phase 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 présentée.

II. Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Monsieur le Maire expose le projet pour lequel la commune sollicite les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la DSIL. Il invite les membres du conseil municipal à prendre acte de ce projet dans l'attente de réception d'une notification.

Après en avoir délibéré, le Conseil, prend acte à l'unanimité de ce projet.

III. Modification de la délibération n°2021-04 (Taux d'imposition)

Monsieur le Maire explique que suite aux remarques des services de la Préfecture, il a été nécessaire de modifier la délibération n°2021-04 sur les taux d'imposition. Cette modification mineure vise à modifier la forme et non le fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la modification de la délibération n°2021-04.

IV. Opposition au transfert du PLU à la CCEJR

Monsieur le Maire explique que la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire est venue, dans son article 5, modifier la période pendant laquelle les communes peuvent s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, aux communautés de communes ou communautés d'agglomération dont elles sont membres.

Cette période a été fixée entre le 1er octobre 2020 et le 30 juin 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil, s'oppose à l'unanimité au transfert du

PLU à la CCEJR.

V. Mise en place de la part supplémentaire IFSE Régie
Monsieur le Maire explique que l'indemnité annuelle allouée aux régisseurs de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP, régime indemnitaire déjà instauré. Il est donc nécessaire de le mettre en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la mise en place de la part supplémentaire IFSE Régie.

VI. Modification des statuts de la CCEJR

Monsieur le Maire fait part du rapport sur la modification des statuts de la

Les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes ont pour objet :

- de transférer la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- de transférer la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales » afin de se conformer aux compétences réellement exercées par la Communauté de communes,
- de sortir la définition des intérêts communautaires desdits statuts et de les redéfinir afin, d'une part, que leur définition soit en parfaite adéquation avec les compétences que les communes souhaitent voir exercer par la Communauté de communes et d'autre part, de faciliter leurs éventuelles modifications.
- de retirer la plupart des références aux articles du Code générale des collectivités territoriales afin d'éviter une modification de statuts à chaque fois que les articles du CGCT sont modifiés.
- de reprendre une dénomination des compétences conforme à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales et de définir avec une plus grande précision les compétences supplémentaires transférées par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCEJR.

VII. Droit de préemption des parcelles AC 212+228

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'une demande d'intention d'aliéner, il y a lieu de préempter les parcelles AC 212 et 228 qui correspondent au café-restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la préemption.

VIII. Adhésion au groupement de commandes du Département pour le socle numérique

Monsieur le Maire explique que le développement du numérique éducatif fait état, depuis la crise sanitaire, d'un essor important et contribue à la continuité pédagogique comme au maintien du lien entre l'école, les élèves, les familles. L'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et aux outils dont il a besoin pour son activité. Le Département de l'Essonne déjà engagé dans le déploiement d'un ENT dans ses collèges souhaite étendre cette démarche aux communes du territoire. Une telle démarche permettra aux écoles des communes impliquées, un accès à un environnement de travail sécurisé et partagé par l'ensemble de la communauté éducative.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité les conditions exposées dans la convention de groupement de commandes proposée par le Département de l'Essonne afin de bénéficier d'un ENT commun sur le territoire pour son école.

IX. Numérotation de voirie (Chemin de Vaux)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le numéro à donner aux habitations Chemin de Vaux.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité ADOPTE les numérotations suivantes :

- Parcelle AD166 numéro 5 Chemin de Vaux
- Parcelle AD168 numéro 7 Chemin de Vaux
- Parcelle AD170 numéro 3 Chemin de Vaux
- Parcelle AD171 numéro 1 Chemin de Vaux.

Séance du Samedi 25 sept 2021

I. Suppression du poste de 4ème adjoint au maire, après retrait des <u>délégations</u>

Après des prises de parole de plusieurs élus sur le sujet, Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de supprimer le poste de 4ème adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à la majorité la suppression du poste de 4^{ème} adjoint au maire.

II. Attribution de subvention à l'association l'Auversoise

Suite à la remarque des services du Trésor Public, il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la subvention d'un montant de 1 100.00€ à l'association l'Auversoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil, confirme à l'unanimité l'attribution de la subvention.

III. Création du poste d'agent de maitrise à temps non complet

Monsieur le Maire explique que suite au souhait d'un agent de diminuer son temps de travail, il y a lieu de modifier ses heures de travail, soit

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité la création du poste.

Questions diverses

M. RECOULES fait état de la proposition du PNR d'intégrer dans le PLU l'interdiction des exhaussements hors construction suite aux interventions consécutives au projet sur la commune de St Hilaire.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui se sont investies dans la préparation du week-end de la fête d'Auvers et du week-end des journées du patrimoine.

INFORMATIONS LEGALES

Recensement citoyen obligatoire

Sont concernés par le recensement militaire, les jeunes filles et garçons atteignant l'âge de 16 ans, de nationalité française.

Le recensement doit se faire à partir du jour anniversaire de <u>leurs 16 ans et dans une limite de 3 mois</u> après.

Ils doivent se présenter en mairie munis de leur carte d'identité, du livret de famille, et d'un justificatif de domicile et donner leurs numéros de téléphone, d'adresses courriels et postales.

<u>Cette démarche est obligatoire</u> pour se présenter aux examens scolaires, concours publics ainsi qu'au permis de conduire.

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle, la Direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place, depuis novembre 2020, une Journée « Défense et citoyenneté » en ligne (JDC-EL).

Par ailleurs, les jeunes qui se font recenser doivent être invités à créer leur compte sur <u>majdc.fr</u> au cours du trimestre qui suit leur recensement. Une création de compte prématurée ne serait pas prise en compte et échouerait

Pour plus d'infos: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51719

https://presaje.sga.defense.gouv.fr

Élections Présidentielles

1^{er} tour : le 10 avril 2022 2^{ème} tour : le 24 avril 2022



Élections Législatives

1^{er} tour :12 juin 2022 2^{ème} tour : 19 juin 2022

Pensez à vous inscrire si vous êtes nouveaux arrivants sur la commune !



NAISSANCES

LAMIRAULT Tom né le 19/10/2021



MARIAGES

Mylène BESSOT et Jordan KALLENKOOT le 17/07/2021

Cécile LE BLAY et Jean-Claude BOYER Le 02/10/2021



<u>DECES</u>

Daniel LAUNAY le 01/10/2021

INFORMATIONS LEGALES

Déclaration préalable de travaux (DP)

Tous travaux extérieurs à l'habitation doivent être déclarés en mairie :

façades, huisseries, toitures, murs, peintures...

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.



La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Vous pouvez créer jusqu'à 40 m² d'extension en déposant une DP. Si l'agrandissement est compris entre 20 m² et 40 m² et qu'il porte la surface totale à plus de 150 m² de surface de plancher, il faudra demander un permis de construire et recourir à un architecte.

Votre projet devra respecter les règles du code de l'urbanisme et du PLU. Il est consultable sur le site de la mairie.

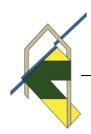
La déclaration préalable de travaux est à déposer à la mairie.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est obligatoire et doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur.

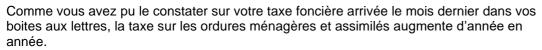
Les entreprises devant empiéter sur le domaine public doivent demander une autorisation à la mairie.

IL EST IMPERATIF D'ATTENDRE L'AUTORISATION D'URBANISME AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX!





TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES





Soyez des citoyens éco responsables!

Il est important de rappeler que le tri est essentiel et permet de diminuer le volume collecté. Votre poubelle peut s'alléger considérablement en faisant quelques efforts :

- Papier, Carton, Boites de conserve et Plastiques vont dans les poubelles jaunes. Mais aussi les pots de yaourts, de crèmes, barquettes, emballages films... Pensez à aplatir bouteilles et boites pour ne pas remplir la poubelle de vide !!
- > Bio déchets (déchets de cuisine, de jardin ...) peuvent être compostés chez vous ou déposés en déchetterie, en échange vous pourrez avoir du compost gratuit !!
- Les encombrants et les résidus de chantier doivent être apportés impérativement en déchetterie, Ou vous pouvez avoir une benne en appelant le 01 64 56 03 63. Pour un ramassage limité à 2 m³ par foyer et 2 fois par an.
- > Huiles, déchets de peintures, vernis, piles et batteries, ampoules, colles et encres, textiles vont aussi en déchetterie ou recyclerie ou magasins !
- Le verre est encore ramassé en porte à porte une fois par mois mais peut aussi être déposé dans les zones d'apport volontaires.

Les médicaments non utilisés ne doivent pas être mis à la poubelle mais rapportés en pharmacie!

La carte d'accès à la déchetterie est gratuite, profitez-en !! Venez la chercher en Mairie (avec un justificatif de domicile)!!

La déchetterie-Eco Centre d'Etrechy est ouverte les Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h-12 h et 13h- 18h (17h de mi-oct. à fin avril) & Dimanche et jours féries : 9h-12h

Entretien courant des trottoirs : une obligation

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

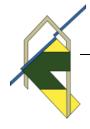
L'entretien du trottoir comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritus,
- · le désherbage,
- · le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Vous êtes tenus de signaler toute dégradation du trottoir à la mairie.

Par extension et dans l'intérêt général, un coup de balai dans le caniveau serait le bienvenu pour permettre l'écoulement des eaux et éviter l'engorgement des bouches d'évacuation.

Ces petits gestes de chacun permettront non seulement de soigner l'image de votre propriété mais libèreront du temps pour notre unique agent technique qu'il pourra mettre à profit ailleurs.





COMMUNIQUE DE PRESSE

Lisses, le 17 septembre 2021

Pour participer à la lutte contre le s dépôts sauvages, le Siredom souhaite accompagner l'initiative engagée par Trash Spotter en favorisant le déploiement de son application mobile « action déchets »

Parce que ce **fléau nou**s concerne to**us et que c'e**st ensemble que nous pourrons lutter plus efficacement contre, favorisons la constitu**tion d'**une commun**auté d'acte**urs enga**gés** pour participer **à mieux prése**rver nos espaces publics!

Citoyens, si vous souhaitez agir!

Gratuite et accessible à partir d'un smartphone, cette application permet de signaler très simplement l'emplacement précis de déchets présents dans nos espaces publics.

Les utilisateurs ont le choix, de géolocaliser (« spotter ») un emplacement de déchets en prenant une photo, de nettoyer un emplacement déjà localisé ou de faire les deux (localiser et nettoyer de suite).

Chaque action enregistrée permet de gagner des points que l'utilisateur pourra ensuite transformer en dons monétaires pour des associations engagées dans le developpement durable.

L'objectif est de devélopper/renforcer les liens entre tous les acteurs afin de stimuler le courage collectif pour passer à l'action !

« Action déchets » est une interface digitale et collaborative pour compléter et valoriser les initiatives déjà existantes.



Collectivités, accompagons cette communauté!

En tant que collectivité responsable de la propreté des espaces publics, en accompagnant cette démarche vous favoriserez l'engagement participatif de vos habitants. Acces sible à tous, « action déchets » s'inscrit dans une démarche d'éducation et de sensibilisation à notre environnement.

Avec un back-office dédié spécialement aux communes, « action déchets » saura être un véritable outil de pilotage en vous informant en temps réel des lieux de déchets pour mieux vous permettre d'agir et donc de présever la qualité de vos espaces publics.

Action Déchets est la version française de l'application Trash Spotter.

Pour en savoir plus, consulter le dossier de **présentation sur** : http://www.siredom.com/marre-des-dechets-qui-trainent/

Coordonnées du co-fondateur & dirigeant :

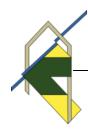
Patrice CLOT - 06.13.84.98.23 - patrice@trash-spotter.green

A propos du SIREDOM

Le Siredom, Syndicat pour l'Inno vation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise le s déchets ménagers produits par plus de 900 000 habitants de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production d'énergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service. Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le Siredom développe les outils pour informer et sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention, réduction et tri des déchets.

En savoir plus: www.siredom.com - Suivez-nous sur Facebook et Twitter: @siredom

Contact presse: Service Communication - Tél.: 01 69 74 23 52 - E-mail: communication@siredom.com





COMMUNIQUE DE PRESSE

Lisses, le 13 octobre 2021

A l'attention des usagers « professionnels », le SIREDOM met à disposition de nouveaux moyens de paiements !

Afin de faciliter le **règlement de**s factures **suite à l'utilisation de ses écocentres, le** SIREDOM met en place un nouveau service : le paiement en ligne **sécurisé**.

Pour régler vos factures en ligne, il vous faut créer votre espace personnel :

- Munissez-vous tout d'abord du numéro de dossier et du nom de votre dossier qui vous ont été transmis par courrier (distribué à partir du 18 août)
- Puis, rendez sur l'onglet du site du Siredom : « Vos déchèteries/paiement en ligne pro. » Adresse directe : portail-siredom.ciril.net/guard/login
- Inscrivez-vous en renseignant vos coordonnées et en créant un code : 8 caractères minimum contenant 1 majuscule et 1 caractère non alphanumérique (* # @ %...)
- En cochant « Activer l'ergonomie mobile » vous pourrez réaliser les paiements via votre smartphone.
- Votre espace sécurisé désormais créé, vous pouvez à présent accéder à vos factures en cours ainsi qu'à un historique.
- Le paiement s'effectue dans cet espace avec une carte bancaire.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour l'envoi dematérialisé de vos factures, faites votre demande par mail à l'adresse : regie.pro@siredom.com.

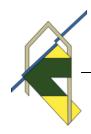
Rappel: Aucun paiement n'est accepté en déchèterie.



A propos du SIREDOM

Le Siredom, Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères, traite et valorise les déchets ménagers produits par plus de 900 000 habitants de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Acteur de l'économie circulaire, le syndicat s'engage pour un meilleur tri des déchets et leur valorisation (production dénergie et de recyclage) tout en maîtrisant les coûts de son service. Il apporte de nouvelles solutions permettant de réduire les quantités de déchets produites sur son territoire. Et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le Siredom développe les outils pour informer et sensibiliser le grand public sur les gestes de prévention, réduction et tri des déchets.

En savoir plus: www.siredom.com - Suivez-nous sur Facebook et Twitter: @siredom



EVOLUTION 2021 TLCFE

La taxe Locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) existe depuis de nombreuses années en France. Son mode de fonctionnement a été modifié à plusieurs reprises par le passé, mais jusqu'à présent, le taux de taxe appliqué était décidé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité Du Gatinais D'ile De France (S.I.E.G.I.F.), structure intercommunale organisant le Service Public de l'électricité sur le territoire des 22 communes dont le réseau est géré par la SICAE de la Ferté Alais.

Historiquement, le taux décidé par le SIEGIF était de 0, et cette taxe n'apparaissait donc pas sur les factures émises par la SICAE.

A compter du 1er Janvier 2021, l'Etat a souhaité réformer le fonctionnement de cette taxe. Dans la loi de finance 2021, apparait ainsi pour la première fois un taux plancher, fixé à 0.00312 €/kWh pour les clients disposant d'une puissance inférieure à 36 kVA (clients au « tarif bleu »), et 0.00104 pour les clients disposant d'une puissance de 37 kVA à 250 kVA.

La loi de finance prévoit également que le plancher sera augmenté de 50% en 2022 et d'environ 43% supplémentaires en 2023. Ces modifications étant inscrites dans la loi, elles s'appliquent de fait, quelles que soient les décisions des élus locaux siégeant au SIEGIF!

En conséquence, depuis le 1^{er} Janvier, une nouvelle ligne de taxe apparait sur les factures émises par la SICAE. Les montants collectés par la SICAE sont reversés aux Pouvoirs Publics, afin de participer au financement de l'amélioration de l'éclairage public.

Recensement du Patrimoine

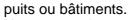


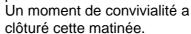
C'est une vingtaine de personnes qui est venue suivre la restitution du travail sur le patrimoine de la commune qu'a faite Julie LEWIN durant une partie du printemps. Elle a recueilli beaucoup de témoignages auprès des anciens sur la vie dans le village au cours du siècle dernier.

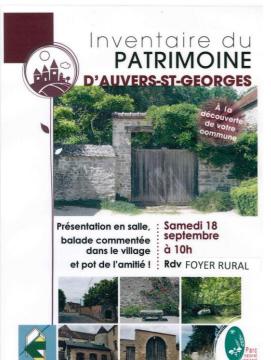
Travail remarquable présenté sur un document power point qui nous a dévoilés un historique de l'évolution du village, des fermes

autour de l'église, de l'ancien château... Ensuite nous avons été invités à faire une

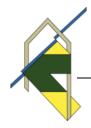
promenade dans le village pour voir les lieux et bâtis remarquables encore visibles comme d'anciens commerces, des











Trois jours avec Mozart en Sud Essonne...

Dans le cadre des « Journées européennes du patrimoine », les amoureux de chant lyrique et de musique classique ont eu l'immense joie le dimanche 19 septembre de pouvoir écouter le Requiem de Mozart dans notre église du Xlème siècle. En effet, après s'être produit à l'église Saint Gilles d'Etampes (vendredi 17/09) et au Château de Mesnil Voisin à Bouray sur Juine (samedi 18/09), le chœur des « *Mini Opéras* » de Lardy en association avec le chœur parisien « *Divin Opéras* », l'orchestre de chambre d'Etampes ainsi que des solistes professionnels, se sont installés dans l'église Saint Georges pour donner un concert de près d'1h30.



Au programme, rien d'autre que le « Requiem de Mozart ».

Ce véritable « marathon lyrique » sous la direction du chef Rodolphe Gibert fut couronné de succès. Les quelques 150 spectateurs, époustouflés à la sortie par la qualité de la prestation sous ces voûtes ancestrales, ont salué les artistes par une véritable « standing ovation ».

Un véritable bol d'oxygène dans cette période difficile où les spectacles vivants ont tant manqué à tous, public comme artistes.

Cette belle troupe est partie pour présenter de nouveau le Requiem le 2 octobre à l'église de Janville en Beauce (Eure et Loir) en acceptant notre rendez-vous pour le même week-end en 2022.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter les « Mini Opéras » au 06 52 22 90 19.







une naissance - un arbre

le samedi 27 novembre 2021

Comme chaque année fin novembre, (exception fait de l'année dernière : Covid oblige) l'opération « une naissance -un arbre » nous réunira cette fois-ci sur la route de Janville» (CD17) entre le rond point de Chagrenon et l'arrêt de Bus « rue du Cimetière », pour y planter 19 rosiers rustiques correspondant aux 17 naissances de l'année 2020 et aux 2 naissances de l'année 2021.

Nous avons choisi cette année des plantes rustiques nécessitant peu d'entretien plutôt que des arbustes fruitiers afin d'embellir cet axe qui avait été réaménagé il y a peu de temps.



Par mesure de précaution, seules les familles concernées seront invitées à l'événement, et dans un nombre limité.

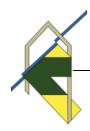
Du Nouveau pour la Bibliothèque !!

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants proposent aux personnes ne pouvant se déplacer, de les aider à avoir accès aux livres et publications proposés à la bibliothèque. Les personnes intéressées se rapprocheront de la mairie pour obtenir la liste de leur lecture.

La demande et les livres commandés seront déposés en mairie et les enfants du CME vous les apporteront.

Une fois le livre fini, retour en mairie, par les enfants.





FETE DU VILLAGE

Beau Succès pour le Vide Maison du 5 septembre



C'est une cinquantaine de maisons qui a ouvert leurs jardins, cours ou portes pour cette journée sous un magnifique soleil.

Toute la journée les visiteurs se sont succédés à travers la commune, grâce à la publicité faite sur les réseaux et à la radio, le bonheur des uns faisant la joie des autres!

L'année prochaine, nous pensons reconduire l'événement en parallèle de la Brocante de la Fête du Village que beaucoup veulent voir revenir... Et Nous aussi!!

LA FETE DE LA ST FIACRE

Un peu de changement pour cette année si particulière.

La fête se situait sur le stade.

Dès 20H30, nous avons pu assister avec bonheur au concert donné par les PERCU TERREUX D'LA BEAUCE.

Ce groupe de percussions brésiliennes nous a vite transporté dans l'ambiance d'un carnaval. Un petit cortège s'est formé pour un mini tour de la commune.

De retour au Stade, les musiciens nous ont offert un beau moment de « SALSA ».

A la suite, le feu d'artifice était lancé, il fut magnifique, dans la nuit étoilée, plusieurs tableaux scintillaient sous nos yeux avant le superbe bouquet final. Et pendant tout ce temps, le FOOD TRUCK de Christophe LES BROCHES DOREES nous attendait pour la collation, boissons, sandwichs, hot dogs, crêpes....

Superbe soirée avec beaucoup de convivialité.

Un grand merci à tous pour votre présence.















Annoncés au printemps et avec l'aide financière du PNR, les travaux du corps de garde ont débuté fin septembre après qu'il ait été vidé de son contenu par quelques bénévoles. Les cloisons et la mezzanine ont été abattues, le rideau métallique a été démonté, le sol mis à nu et décaissé. Les seuils des 2 portes ont été refaits et mis à niveau puis les pavés récupérés et d'autres trouvés sur notre commune ont été mis en place. La grande baie vitrée de l'entrée a été posée les 20 et 21 octobre, apportant une grande luminosité et une touche de modernité.

Les aménagements intérieurs se feront par la suite : réfection et isolation de la toiture, des murs, installation d'un WC, changement des fenêtres et

fenestrons.















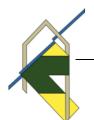






Toujours en partenariat avec le PNR, le réaménagement du Pré Joli, chemin du Guette-Lièvre, avec un aménagement d'une zone de jeux, d'une zone de sport et d'une zone de repos pour les promeneurs : les premiers coups de pelle pourraient avoir lieu cet automne.

La décoration de trois des transformateurs électriques de la commune : celui du carrefour de Chagrenon, celui du carrefour du Bon Coin et celui du Pré Joli. Ces peintures représenteront des scènes de la vie quotidienne et seront réalisées par un professionnel.



LA VIE DU PARC DU GATINAIS





Le PNR soutient la Filière Plantes Aromatiques et Médicinales

Dans le cadre du *Pacte vert européen* pour lutter contre le *réchauffement climatique*, une nouvelle réglementation à l'étude *pourrait mettre en danger les filières d'huiles essentielles et ainsi les condamner, comme celle de la lavande par exemple, en les classant comme substances dangereuses à partir de 2025.*

Devant ce grand « n'importe quoi » que l'on doit d'avantage aux lobbies pharmaceutiques qu'à une réalité dument établie, le Parc National Régional du Gâtinais Français a voté la motion cidessous et appelle à signer la pétition de soutien à la filière en ligne sur le lien : https://chnq.it/xdxV5xNf .

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE DES PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES (PAM)

Vu le développement de la filière Plantes Aromatiques et Médicinales sur le territoire du Parc soutenue par le Syndicat mixte depuis plusieurs années ;

Vu la reconnaissance internationale de notre territoire et de son histoire autour de cette filière qui place le Conservatoire des Plantes Aromatiques Médicinales et à Parfum en son cœur ;

Vu le projet de règlement européen en cours de préparation pour élargir les exigences auxquelles sont soumises les huiles essentielles (HE) dans le cadre de la règlementation REACH (acronyme de enRegistrement, Evaluation, et Autorisation des produits CHimiques) de l'Union européenne,

Considérant que ce projet intégrerait les huiles essentielles à une liste de produits chimiques et qu'il pourrait en résulter :

- Une obligation pour le producteur de l'huile essentielle de réaliser un dossier d'autorisation précisant les risques associés à l'huile essentielle. Ce dossier pourrait s'avérer lourd car il porterait sur chaque molécule. La lavande en comporte au moins 600.
- Une obligation d'étiquetage (composants allergisants, cancérigènes ou perturbateurs endocriniens). Cette obligation pourrait dissuader d'utiliser l'HE.

Considérant que ce projet porterait essentiellement sur l'élargissement des exigences sur les petits volumes (< 10 tonnes/an) mettant en difficulté économique surtout les petites distilleries ;

Considérant que les contraintes qui pèseraient sur les exploitants pourraient amener un grand nombre à arrêter cette activité avec des impacts :

- économiques dans le secteur agricole
- paysagers
- environnemental ces plantes sont des refuges pour beaucoup de microfaune
- économiques dans le secteur du tourisme.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français souhaite réaffirmer son soutien à l'ensemble de la filière des PAM et demande à ce que la Commission européenne adopte une approche spécifique adaptée aux produits naturels et aux huiles essentielles. Ceci afin de ne pas considérer l'huile essentielle de ces plantes, d'ici 2025, comme un produit dangereux pour la santé au même titre que de nombreuses autres molécules chimiques et d'en restreindre, voire d'interdire son usage.





LA VIE DU PARC DU GATINAIS



Le métier d'agriculteur EN AUTOMNE



Arrachage des betteraves, récolte de maïs ...

L'automne est la saison des arrachages de betteraves sucrières qui serviront à produire du sucre blanc, mais aussi de l'éthanol (utilisé entre autres pour la fabrication du biocarburant) et des aliments pour animaux (pulpes). La période d'arrachage (début octobre à fin décembre) est synonyme de forte activité de transports routiers (machines d'arrachage, camions de transport vers les usines de transformation). Le maïs grain est récolté de fin septembre à mi-octobre. Il servira pour l'alimentation animale et la fabrication d'amidon, qui approvisionnera les filières alimentaires (boulangerie, confiserie, brasserie, etc.) et non alimentaires (papeterie, pharmaceutique, fabrication de cartons, etc.).

Semis des céréales d'hiver et travail du sol

La période automnale est la période des semis de céréales d'hiver (blé tendre d'hiver, blé dur et orge d'hiver). Ils sont réalisés entre début octobre et mi-décembre. Le travail du sol et les labours de cette période permettent de préparer le sol pour les cultures suivantes. Ces travaux intervenant en « interculture » (entre 2 cultures) sont utilisés comme levier agronomique (« techniques préventives ») pour limiter l'apparition d'« adventices » (mauvaises herbes) et de bioagresseurs (ravageurs et maladies) et donc l'utilisation de produits phytosanitaires.





Après les semis, place au désherbage

Les semis sont rapidement suivis par des interventions de désherbage afin de lutter contre les adventices jeunes et de limiter la concurrence avec la culture dans ses premiers stades de développement. Une population d'adventices trop présente se traduit par d'importantes pertes de rendement de la culture et par un risque d'allergies au pollen au printemps. Le désherbage peut être chimique ou mécanique, en gardant à l'esprit que l'intervention mécanique se heurte souvent à des conditions climatiques défavorables à l'automne, et consomme davantage de temps et de carburant.

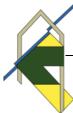
Maladies et ravageurs

En cette période, les agriculteurs doivent notamment surveiller les pucerons et les cicadelles. Ils peuvent transmettre aux cultures des viroses qui se traduisent par des dégâts pouvant aller jusqu'à la destruction totale de la culture. La culture du colza, semée courant août, peut subir des attaques d'insectes comme les altises ou les charançons. Le niveau de population des insectes est surveillé grâce à un système de piégeage au champ, permettant de les quantifier afin d'adapter les techniques de lutte, qui restent essentiellement chimiques.





LE COIN DES ASSOCIATIONS



RAND'AUVERS

C'est avec grand plaisir que nous avons repris nos randonnées dominicales au mois de mai, et retrouvé le goût de se balader en groupe et dans la bonne humeur. Cette saison, nos marches ont même continué durant l'été, histoire de rattraper le temps perdu...

Comme à notre habitude, nous avons randonné localement (Janville, Souzy-la-Briche, Saint Chéron, ...) ou dans les



départements limitrophes (Fontainebleau, Clairefontaine, ...). Le club a également organisé 2 sorties sur plusieurs jours afin de découvrir d'autres régions : la Vendée (en juin), avec en plus la visite du parc du Puy du Fou, et les Alpes Mancelles (en septembre).

Lors de notre dernière assemblée générale, un nouveau président a été élu : Cédric PIONNEAU. Nous remercions vivement l'ancien président Christophe HUAN pour son engagement sans failles dans le club depuis sa création. Un grand merci également à Isabelle CHASSERY qui quitte ses fonctions de secrétaire du club.

Nos randonnées se poursuivent dans une nature qui se pare maintenant de ses couleurs d'automne, une nature changeante mais toujours aussi surprenante à chaque sortie. C'est ainsi depuis les 10 ans d'existence du club que nous fêtons cette année, et cela n'est pas prêt de s'arrêter...Rand'Auvers; randauvers@gmail.com

Coquelic'Auvers

Le 2 octobre nous avons récolte sur notre éphémère du marché, grâc des graines de Nigelles de Damas Datura, Giroflé, etc... Il nous a égalen bulbes d'iris, d'un albizia, d'un altr semis et de carrés potagers

Nous en profitons pour

les donateurs.

Côté jardin, les choses se mettent également en place avec le nettoyage du terrain que nous a alloué la mairie, la mise en place des carrés potagers pour faire nos semis et la constitution d'un composteur avec des matériaux de récupération.

Nous commençons maintenant à recenser les lieux de la commune à végétaliser.

La prochaine étape sera le partage des idées de chacun et le choix des priorités, car l'embellissement végétal de notre belle commune ne se fera pas en un jour! N'hésitez pas à nous rejoindre si cette aventure vous

Si vous souhaitez nous faire don de plantations, de graines (fleurs ou légumes), de matériel de jardinage, ils seront les bienvenus.

Contact: coquelicauvers@gmail.com





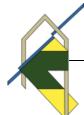
Si yous souhaitez nous aider à préparer, installer ou animer.

L'AP2EA (association des parents d'élèves des écoles d'Auvers saint Georges) reprend du service! On retrouve avec plaisir la fameuse fête de la citrouille tant attendue par les petits comme les grands mais également à venir, des préventes de sapins, de chocolats et de thés de Noël, sans oublier d'autres nombreux évènements à venir. Tout ceci est rendu possible grâce à la participation de nombreux parents d'élèves qui n'hésitent pas à mettre la main à la pâte et relever leurs manches pour les enfants ! L'occasion d'insuffler une dynamique nouvelle au sein de notre cher village!

Merci d'avance,

Déborah Poulet, Aurélie Barbeau et Elisa Dorchain

LE COIN DE L'ECOLE



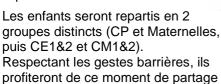
Conte de Noël:

Le conte de Noël sera proposé dans l'enceinte de l'école, le 16 décembre pendant les heures de classe, aux élèves de maternelle et de CP et leurs enseignant(e)s!

Goûter de Noël:

Le goûter de noël aura bien lieu, mais au sein de l'école, dans l'après-midi du 17 décembre.

dans le réfectoire.











Une Nouvelle Directrice Pour l'Ecole :

2 septembre 2021 : « j'ai quitté ma chère école de Videlles où j'ai été directrice pendant 18 ans, pour celle d'Auvers Saint Georges, que j'ai choisie, que j'ai pris le temps de choisir.

Une nouvelle aventure, riche de ces années d'expérience de direction. La bienveillance de mon équipe me facilite grandement la tâche. Le questionnement

perpétuel à propos des élèves nourrit une réflexion permanente et passionnante.





96 enfants de la petite section (3 ans) au CM2 (10 ans) arrivent ce jour avec leur cartable, leur sac, leurs rêves, leurs peurs pour certains petits et leur curiosité de savoir de quoi

sera faite cette année !

Nous comprenons l'envie d'apprendre et la difficulté pour certains à se séparer ou à commencer

autre chose...donc nous sommes là pour montrer aux enfants qu'acquérir du savoir est l'une des plus belles et plus importantes choses de ce monde.

Les projets fusent!

Halloween avec l'association des parents le 6 novembre.

D'accord, nous y participons en créant des affiches sur le thème et les couleurs de cette fête! Ce sont les plus grands qui mènent ce projet, les plus petits ayant besoin de prendre leur temps, de s'installer dans leur classe avec une nouvelle maîtresse et leur ATSEM.



Les enfants de l'élémentaire joueront une pièce de théâtre qu'ils ont écrite et chanteront sur le thème de Noël dans la cour de l'école, en présence des parents le 17/12 à 18h.

Merci à Monsieur le Maire et à son équipe de nous permettre d'utiliser l'espace de l'école pour cela, merci d'offrir aux petits un spectacle de contes, propice à la magie de cette période, le 16 décembre.

Merci pour la réactivité sans faille de l'équipe municipale lorsqu'il s'agit de réparer,

améliorer...

Une nouvelle aventure... Qui commence très bien ! »

Dominique El Oumami, Directrice de l'école d'Auvers Saint Georges







INFORMATIONS PRATIQUES



Votre mairie

Place du Général Leclerc

91580 AUVERS-SAINT-GEORGES

Tél. 01.60.80.34.01 - Fax 01.60.80.58.85

Adresse e-mail: mairie@auvers-saint-georges.fr Site internet: www.auvers-saint-georges.fr

Page Facebook:

https://www.facebook.com/Mairie.AuversSaintGeorges/

Horaires d'ouverture :

Lundi au Vendredi: de 13 h 30 à 18 h

Samedi: de 9 h 30 à 11 h

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

2 rue des hêtres pourpres, 91580 ETRECHY.

Tel: 01 83 63 88 22

Site internet: http://www.entrejuineetrenarde.org



Entre Juine et Renarde

Horaires d'ouverture :

Le Lundi: de 15h à 18h

Du Mardi au Vendredi : de 09h à 12h et 15h à 18h

Le Samedi: de 09h à 12h

Les déchets

Ordures Ménagères :

*Le vendredi matin

Tri Sélectif:

*Les emballages : le mardi (début d'après midi).

*Le verre : le 1^{er} mardi de chaque mois (Très tôt le matin).

*Déchets Verts : se reporter au calendrier distribué

et disponible en Mairie

DECHETTERIE Eco-Centre d'Etrechy

Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h-12 h et 13h-18h Dimanche et jours féries : 9h-12h BADGE GRATUIT EN MAIRIE

Encombrants:

Appeler le 01 64 56 03 63.

Pour un ramassage limité à 2 m³ par foyer et 2 fois par an.

Merci de respecter les jours et horaires de sorties des déchets afin de ne pas encombrer les trottoirs et de garantir la propreté de nos

rues!

Urgences: téléphones utiles

Urgences médicales - SAMU **Pompiers**

POLICE ou GENDARMERIE Gendarmerie de LARDY





Police Municipale et Intercommunale : numéro d'appel unique (transféré sur le portable des agents de services). Du lundi

au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Mail: pmetrechy@orange.fr

01 69 78 32 96

Calendrier des manifestations

Dates Horaires **Thématiques** 06/11/2021 14h30 Halloween AP2EA 17/11/2021 18h30-21h Réunion publique SIARJA Salle polyvalente

21/11/2021 10h - 17hL'Atelier des Lutins par E.E.S.

Salle polyvalente

27/11/2021 15h Opération « 1 naissance – 1 arbre »

17/12/2021 16h30 Marché de Noël à l'école

06/02/2022 LOTO AP2FA

Location de la salle polyvalente

Pour les Auversois : **250 €** - pour les Extérieurs : **700 €** Caution réservation : 500 € - caution ménage : 200 €

+ une attestation d'assurance

Santé téléphones utiles

Hôpital d'Arpajon	01 64 92 92 92
Hôpital d'Etampes	01 60 80 76 76
Centre antipoison	01 40 05 48 48

Médecins Etréchy:

Drs Brousse & Cerf	01 60 80 30 28
Drs Joly & Boulais	01 60 82 56 51
Dr Lefebvre-Desplat	01 60 80 39 70
Dr Meunier	01 60 80 39 76

Cahinets infirmiers Etréchy

Cabinete iniminere Europhy :	
5 pl Général de Gaulle	01 69 92 23 66
10 bd de la gare	06 88 16 84 78
11 rue du Martrois	01 60 80 31 44
2 rue A de Musset	01 69 94 04 96
2 rue des amandiers	01 60 80 31 23
33 bd de la gare	06 63 99 61 72
Vinácithánanautas Etnáchu.	

Kinésithérapeutes Etréchy: de Boishehert-Ricari

A. de Boishebert-Ricart	01 60 80 44 18
Aurélie Daviot	06 52 70 85 72
Ostéopathes Etréchy:	
Pauline Gabard	07 81 76 81 33

Stéphane Ricart	01 60 80 44 18
Luc Benoist	01 60 80 00 05
Pédicure-Podologue Etréchy :	

Claire Sturel & Sulvain Barret

Claire Sturel & Sylvain Ba	arrat	01 60 80 59 73
Emmanuel Poulain		01 60 80 49 55
Sage Femme Etréchy:		
Mmes Marion & Frignet	24 bd de la gare	01 60 80 36 27

Chiropracteur Etréchy: Emilie Guedj 24 bd de la gare 01 69 58 55 40

36 46

26 rue de Saclas 91150 Etampes

Autres services

SICAE	01 69 90 65 43
VEOLIA	01 69 90 71 47

Notre église

Messe tous les 2º samedis du mois à 18h30

Pour tous renseignements sur le secteur Paroissial Vallée de la Juine (Catéchisme, baptême, mariage, décès...),

contacter le Presbytère d'Etréchy au 01 60 80 30 58 (répondeur)

ou mail: secteurpastoralvaldejuine@hotmail.fr

Contact à Auvers : Mme Anne-Marie Guittard au 01 60 80 34 57

Concept & maquette: Véronique SARZAUD Directeur de publication : Denis MEUNIER Impression: La mairie